

# Bulletin sanitaire des Apiculteurs de l'Eure

Bulletin gratuit à l'attention des Apiculteurs Adhérents



GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DE L'EURE

SECTION APICOLE

Janvier 2020

## Table des matières

### Dans ce numéro :

---

Edito	<b>3</b>
Bilan de la saison apicole 2018 et perspectives pour 2019	<b>4-7</b>
Evaluation de l'infestation a varroa par comptage des chutes naturelles sur l'ange	<b>8-9</b>
Bilan de la lutte contre le frelon asiatique	<b>10-11</b>
Hygiène et désinfection du rucher	<b>12-15</b>
Liste des Techniciens Sanitaires Apicoles	<b>16</b>
Composition du bureau de la section apicole	<b>17</b>
Le coin des annonces	<b>19</b>
Programme de la journée de printemps 2019	<b>20-21</b>

# Editorial

*Philippe Picard, représentant la section apicole du GDS27*

Prêt pour la nouvelle saison ?

Une nouvelle saison apicole qui débute est toujours porteuse d'espoir et d'interrogations. Que sera-elle en terme de production ? L'élevage se fera-t-il sans difficultés ? Les fécondations des reines se dérouleront-elles sans problème ? Quelles seront les conditions climatiques ? L'apiculteur ne maîtrise pas toutes les conditions d'une bonne saison mais doit par sa pratique mettre toutes les chances de réussite de son côté.

Conscientieux, il a anticipé cette nouvelle saison car celle-ci ne commence pas au retour des beaux jours, elle se prépare, et de sa bonne préparation dépendra sa réussite. Des ruchettes sont prêtes pour accueillir les essaims naturels qui ne manqueront de se poser à quelques mètres du rucher, essaims dont l'origine sera connue faut-il le rappeler. Quelques-unes de ces ruchettes pourront être disposées à proximité avec un vieux cadre de cire pour servir de pièges. Les colonies à diviser dès que possible sont identifiées. Les bons gestes sanitaires ont été effectués en temps et en heure. Les colonies ont été traitées correctement contre le varroa à l'automne et en hiver avec les bons produits. La saison débute avec un niveau d'infestation au plus bas, un comptage printanier de chutes naturelles de varroas est fait pour le vérifier. Des nourrissements appropriés ont été effectués. Des cadres cirés neufs sont prêts pour remplacer les vieux cadres de cire noire. Des fonds et des corps de ruches propres et désinfectés sont à disposition. Une visite systématique de toutes les ruches, cadre par cadre est faite et toute suspicion de maladie de contagieuse est écartée. Tout est prêt et en nombre suffisant pour ne pas être pris au dépourvu. Les abeilles peuvent maintenant se mettre au travail, l'apiculteur a fait le sien.

Mais parmi les bons gestes, il y en a un qui me tient particulièrement à cœur. Je vous engage à vous former dans le domaine sanitaire. Votre section apicole met en place diverses actions : Formation au comptages varroas, journée de printemps avec intervenants de qualité, et une journée Varroa organisée avec la section apicole régionale de Normandie. Vous trouverez dans ce bulletin sanitaire des apiculteurs de L'Eure les dates, les modalités et les programmes de ces actions. N'hésitez pas y participer. Apprendre, toujours apprendre, s'il y a un domaine où cela doit s'exercer c'est bien en apiculture.

Je vous souhaite une bonne saison.

Philippe Picard

# **BILAN DE LA SAISON APICOLE 2019 ET PERSPECTIVES POUR 2020**

## **LES VISITES DE RUCHERS DANS LE CADRE DU PSE**

Depuis les formations dispensées au cours de l'année 2019, l'équipe sanitaire compte désormais 11 techniciens (TSA), au service des apiculteurs adhérents à la section apicole du GDS et au Programme Sanitaire d'Élevage (PSE).

La traditionnelle réunion de coordination du printemps avait pour objectif d'harmoniser les pratiques des TSA et de répartir les visites, en veillant à ce que les nouveaux TSA puissent dans un premier temps être accompagnés de TSA plus expérimentés.

**847 ruches (contre 627 en 2018) dans 79 ruchers ont été visitées.**

**Les apiculteurs visités ont au préalable été prévenus** par une lettre d'information puis le TSA en charge de la visite a pris contact directement avec eux pour convenir d'un rendez-vous. De nombreuses visites ont été réalisées après la récolte d'été pour éviter d'avoir à lever les hausses.

Au cours de la visite, pour des raisons sanitaires, le matériel de l'apiculteur est utilisé. Dans la mesure du possible, toutes les ruches sont ouvertes et les cadres sont présentés par l'apiculteur. Cette visite est l'occasion pour chaque apiculteur de faire le point sur l'état de santé de ses colonies mais également de discuter techniques apicoles et santé des abeilles avec le TSA.

**Les TSA sont tenus de remplir une fiche (cf. ci-contre)** indiquant les éléments relatifs au rucher, les observations faites au cours de la visite et en particulier le respect du programme sanitaire d'élevage pour la lutte contre la varroose : évaluation du niveau d'infestation des colonies, utilisation raisonnée et selon les prescriptions des médicaments vétérinaires et tenue d'un registre d'élevage où sont conservées les ordonnances, sont les points sur lesquels les TSA insistent car ce sont sur ces éléments que le vétérinaire du PSE est régulièrement inspecté par les services de l'Etat.

Les comptes-rendus de visite sont transmis au vétérinaire du PSE qui les valide et éventuellement y ajoute des commentaires/compléments d'une couleur distincte de celle utilisée par les TSA. Une copie des comptes-rendus est renvoyée à l'apiculteur et doit être conservée dans le registre d'élevage.

Nom et Prénom du TSA		Nom et Prénom du vétérinaire du PSE :
Conventionné par : Km parcourus :		Signature :
Signature :	DATE : __/__/____	

<b>APICULTEUR</b>		N° NAPI :	
Nom et Prénom :			
Adresse postale :			
Adresse mail :		Téléphone :	
Emplacement du rucher et nombre de ruches :			
Immatriculation du rucher : non      oui			
Selon l'apiculteur : Mortalité hivernale :		non      oui	Pourcentage : Déclaration :
Mortalité en saison :		non      oui	Pourcentage : Déclaration :
Commentaires :			Signature :

<b>CONDUITE D'ELEVAGE</b>			
Etat général du rucher :	Insuffisant	satisfaisant	très bon
Identification des ruches :	non	oui	
Etat général des ruches :	Insuffisant	satisfaisant	très bon
Renouvellement des cires et des cadres :	non	oui	fréquence :
Nettoyage et désinfection des plateaux :	non	oui	fréquence : Type de plateau :
Renouvellement des reines :	non	oui	fréquence, mode :
Transhumance :	non	oui	lieux et dates :
Autres/ commentaires :			

<b>EXAMEN DES COLONIES</b>		Nombre de colonies inspectées :	
Nombre de colonies mortes :			
Signes cliniques observés par colonie :			
Prélèvements réalisés : non      oui      nature :			

<b>RESPECT DU PSE ET LUTTE CONTRE LE VARROA</b>			
Estimation du niveau d'infestation par comptage :	non      oui	méthode :	période :
Traitements utilisés et dates de traitement :			
N-3 :			
N-2 :			
N-1 :			
N :			
Respect du Programme sanitaire d'Elevage : oui      non      Ecarts :			
Elimination des déchets de médicaments (utilisés/non utilisés/périmés):			

<b>REGISTRE D'ELEVAGE</b>			
Présence : non      oui		Indication des soins et traitements : non      oui	
Conservation des ordonnances : non      oui		Indication des mouvements : non      oui	

<b>COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS</b>	
Saisie informatique visite <input type="checkbox"/>	

## LES FORMATIONS VARROA : UN SUCCES

Comme promis dans notre bulletin 2018, des formations de base sur la varroase ont été dispensées à l'automne.

Ces formations se sont déroulées sur des demi-journées au cours desquelles les stagiaires ont pu acquérir les notions de base sur la physiologie, la biologie et la pathogénie de *Varroa destructor*, apprendre à observer des varroas sur lange et à mettre en œuvre cette méthode de contrôle de l'infestation.

Le support de formation, réalisé en groupe technique régional, a été ensuite envoyé aux participants. Si vous souhaitez recevoir ce document, n'hésitez pas à le demander par mail à l'adresse [julie.renoux@gds27.fr](mailto:julie.renoux@gds27.fr)

1 seule journée avait été programmée dans un premier temps. 3 journées supplémentaires ont dû être proposées afin de répondre aux demandes. Au total, ce sont 52 apiculteurs qui ont pu se former.

## LES PROJETS DE LA SECTION POUR 2020

Compte tenu du succès des formations varroas, de nouvelles dates seront proposées cet été pour des formations (Module 1) à l'automne 2020.

Les apiculteurs formés à l'automne 2019 pourront participer à un module 2 plus approfondi sur le thème de la varroose, au printemps (cf. fiche inscription module 2)

Le coordination de la lutte contre le frelon asiatique sera reconduite en 2020 (cf. pp 10-11)

Outre ces projets départementaux, **la section apicole du GDS de l'Eure s'investit à l'échelle régionale**. En effet, les dangers sanitaires ne s'arrêtent pas aux frontières des départements et plus les luttes sont cohérentes et coordonnées, plus elles sont efficaces. L'objectif est d'harmoniser nos pratiques afin que tous les apiculteurs de Normandie puissent bénéficier des mêmes informations, des mêmes formations ainsi que d'une mutualisation des moyens.

Un plan de lutte contre le Varroa est ainsi déployé à l'échelle régionale. Un groupe technique régional a été constitué afin de produire et de diffuser des informations et des formations communes. Vous pourrez trouver un exemple de ces productions pp 10-11.

**Une journée régionale de sensibilisation à la lutte contre Varroa sera organisée au printemps prochain, le 14 mars**, afin de permettre à tous les apiculteurs de Normandie de se rencontrer et d'échanger autour de cette thématique.

Cette journée se tiendrait à **Saint Pierre sur Dives, dans le Calvados**. **Des conférences autour des méthodes biotechniques de lutte contre Varroa, de l'efficacité des traitements et des perspectives de nouveaux moyens de lutte, rythmeront cette journée.**

La section apicole du GDS de l'Eure pourrait organiser un transport collectif si nécessaire.

Afin de faciliter l'organisation de cette journée et éventuellement d'un transport collectif jusqu'à Saint Pierre sur Dives, **nous vous proposons une pré-inscription à cette journée, via le coupon ci-dessous :**

-----  
NOM :

PRENOM :

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Souhaiterai(en)t participer à la Journée Normande de lutte contre la Varroose du 14 mars à Saint Pierre sur Dives

Souhaiterai(en)t bénéficier d'un transport collectif au départ d'Evreux, avec arrêt à Bernay, pour se rendre à la journée Normande

**A RETOURNER AU GDS AVANT LE 1<sup>er</sup> FEVRIER**

⇒ Par courrier GDS EURE CS 30556 27005 EVREUX Cedex

⇒ Par mail : [accueil@gds27.fr](mailto:accueil@gds27.fr)

## **Fiche Technique 1 – SUIVI DU VARROA - COMPTAGE DES CHUTES NATURELLES SUR LANGE.**

Afin de lutter contre le varroa, il est indispensable d'avoir une estimation fiable de l'infestation des colonies. Dans un même rucher les colonies sont diversement infestées.

Les facteurs de variation de la pression parasitaire sont :

- ⇒ Les varroas résiduels au démarrage de la saison,
- ⇒ Le développement du couvain (météo, reine,..),
- ⇒ Les ré infestations de voisinage,
- ⇒ La capacité hygiénique de la colonie.

Chaque jour une partie des varroas présents dans la ruche meurt naturellement et tombe sur le fond de la ruche. En comptant ces varroas on peut suivre la présence des varroas dans la colonie et savoir quand la colonie est en danger.

**Pour utiliser cette méthode vous devez être équipés de fonds entièrement grillagés avec plateaux amovibles.**

### **MATERIEL :**

- ◆ Fond de ruche entièrement grillagé (grillage maille 3-4 mm ou plancher plastique).
- ◆ Plaque-tiroir au format du fond de ruche.
- ◆ Lange blanc : feuille plastique, carton plastifié, papier solide.
- ◆ Matière Grasse végétale sans odeur : graisse à traire ou margarine par exemple.
- ◆ Un pinceau ou une raclette pour étaler la matière grasse.

### **Dans combien de colonies dois-je mesurer la chute des varroas ?**

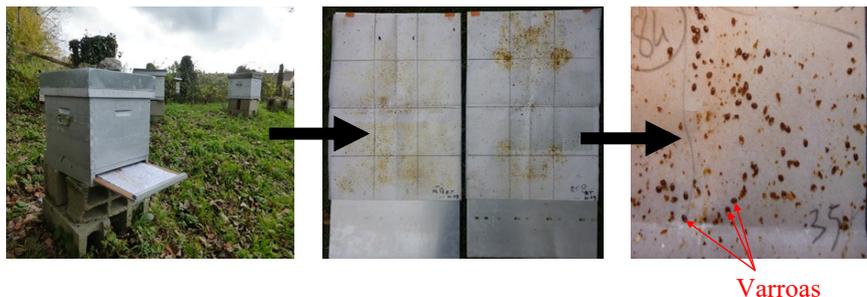
Le nombre de colonies à tester dépend du nombre de colonies dans le rucher. Pour avoir un résultat représentatif il faut tester :

Taille du rucher	Nb ruches à tester
< 5 ruches	Toutes les ruches
Entre 6 et 20 ruches	5 à 8 ruches
> 20 ruches	Minimum 8 ruches



## METHODE

- ◆ Recouvrez le linge de matière grasse afin que les varroas tombés se retrouvent collés au linge (un quadrillage du linge favorise le comptage).
- ◆ Placer le linge sur le tiroir (plaque-tiroir).
- ◆ Insérer le tiroir sous le plancher grillagé : les varroas qui tombent de la colonie passent à travers le grillage et se retrouvent collés sur le linge.
- ◆ Relever le linge tous les 2 à 3 jours et compter les varroas. Insérer un nouveau linge propre et répéter cette opération 3 fois.



## Comment interpréter le résultat obtenu ?

Le résultat doit être interprété en fonction de la saison. Les seuils d'alerte donnés ci-dessous ne sont qu'une indication et n'ont pas de valeur absolue. La formule utilisée est :

$$\text{Nombre de varroas par jour} = \frac{\text{Nombre total de varroas comptabilisés sur linge}}{\text{Nombre total de jours sous la colonie (linges)}}$$

Période de dépistage	Seuil d'alerte : Moyenne journalière calculée sur 15 j	Intervention
Mars-avril	> 1 varroa / jour	Si ce nombre de varroa est dépassé, veuillez contacter le vétérinaire conseil de votre section apicole. Un traitement de lutte contre varroa adapté doit être appliqué sans tarder.
Fin mai	3 V / jour	
Fin juillet	10 V / jour	
Octobre - novembre (15 j après retrait du traitement)	1 V / jour	
Hors couvain	> 0,5 V / jour	

# BILAN DE LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE 2019

Le 21 février 2019, le Préfet de l'Eure, en lien avec le Conseil Départemental de l'Eure, a pris un arrêté organisant la lutte collective contre le frelon asiatique, espèce exotique envahissante, afin de réduire sa pression sur les écosystèmes et notamment sur les abeilles domestiques.

Le GDS 27 a été choisi comme « guichet unique » et coordinateur de la lutte.

Des prestataires ont été conventionnés par le GDS dès lors qu'ils étaient formés et certifiés « certi-biocide » et pouvaient assurer, par la technique et le matériel employés, la destruction des nids de frelons asiatiques de la façon la plus efficace et la moins impactante possible pour l'environnement.

Un numéro de téléphone ainsi qu'un site internet dédiés ont permis à de nombreux citoyens d'être informés, aidés pour diagnostiquer les nids et les insectes suspectés d'être des frelons asiatiques et dirigés vers des intervenants conventionnés le cas échéant.

Afin d'aider au coût de destruction, la Département de l'Eure a mis en place une aide de 30% plafonnée à 100 € pour toutes interventions faites par un prestataire agréé. De nombreuses communes et communautés de commune ont également participé aux frais de destruction des nids

[www.frelonasiatique27.fr](http://www.frelonasiatique27.fr) ou 02 77 64 54 27



**FRELON ASIATIQUE EURE**

**LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**

Présentation Intervenants Consignes de sécurité FAQ Contactez-nous

Particulier, Collectivité, Apiculteur, vous suspectez sa présence ?

**🚫 En cas de détection de nid, n'intervenez pas seul.**

→ Contactez un **intervenant agréé**, ce dernier vous fera bénéficier de l'aide départementale de 30 % au coût de destruction de nid actif de frelons asiatiques.

Pour tout renseignement complémentaire contactez la plateforme départementale au 02 77 64 54 27 ou via **notre formulaire de contact**.

**GDS**  
Eure

**LEURE**  
en Normandie

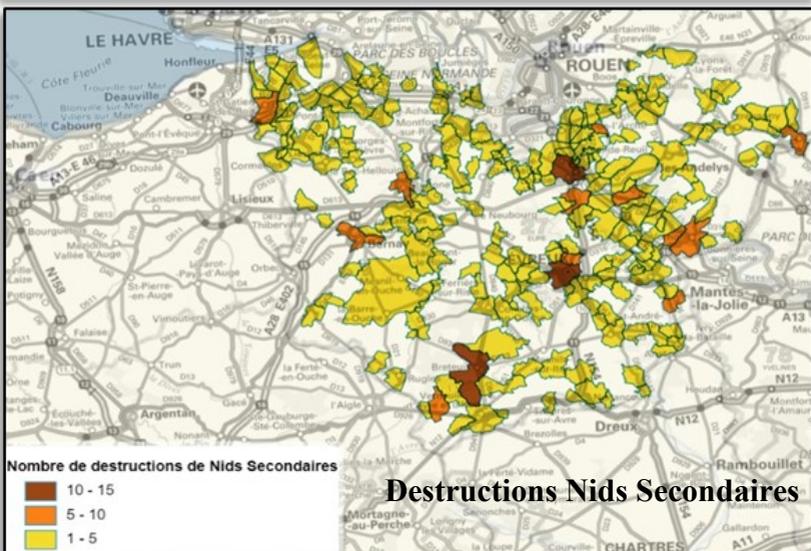
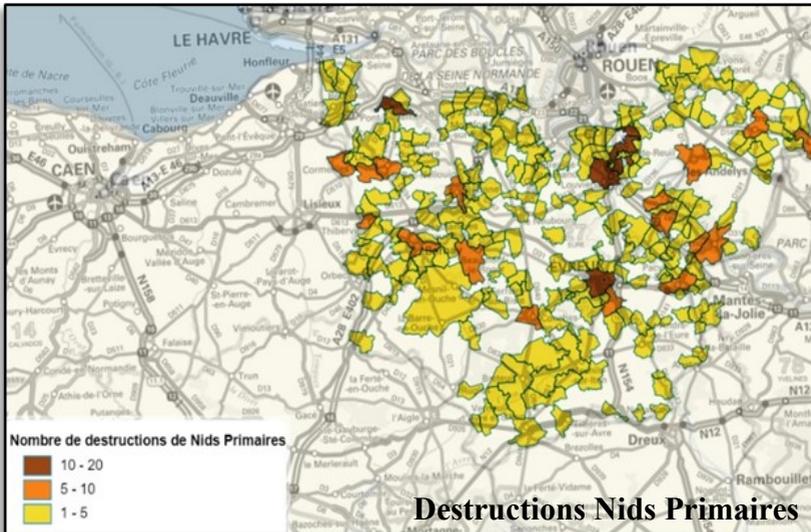
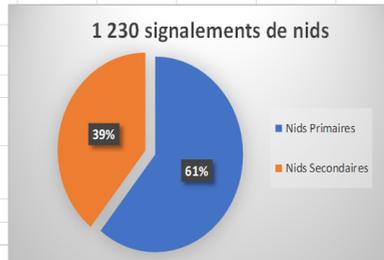
Préfecture de l'Eure  
Région Normandie

PRÉFET  
DE L'EURE

## Signalements de Nids de frelons asiatiques

Sur l'ensemble du territoire :

Signalements de nids	<b>1 230</b>
Nids Primaires	<b>747</b>
Nids Secondaires	<b>483</b>



# HYGIENE ET DESINFECTION DU RUCHER

Il est primordial de bien **désinfecter son matériel (ustensiles, gants, tenue...)** ainsi que les ruches et ses composants. Cette désinfection a pour but d'empêcher le développement d'agents pathogènes (bactéries, virus, champignons), ou susceptibles de le devenir. Cela fait partie des bonnes pratiques dans la conduite d'un élevage, et représente un **moyen de lutte efficace contre les maladies de l'abeille.**

Commençons par 2 réflexes de bon sens qu'il est important d'avoir en tête :

- **Avant toute désinfection**, il faut nettoyer, brosser, gratter (ou encore lessiver et rincer) les différentes surfaces en **enlevant les cires ou propolis, qui peuvent être contaminées, et les salissures en général.** On peut alors procéder à la désinfection ! Le fait de nettoyer et gratter n'est pas suffisant, c'est un préalable à une action de désinfection.
  
- **Aux visites de printemps et d'automne**, il est judicieux de nettoyer et désinfecter les plateaux des ruches, en commençant par **enlever les abeilles mortes et les déchets liés à l'activité des abeilles**, pour éviter qu'il reste des matières organiques qui seront des terrains de développement d'agents pathogènes.  
Si on constate la présence d'une maladie, telle que la très résistante Loque Américaine, il convient d'appeler rapidement son GDS ou directement la DDPP pour connaître la marche à suivre (la Loque

Américaine étant une maladie réglementée). Il sera nécessaire de désinfecter ou de détruire TOUT ce qui a été en contact avec les abeilles.

Il existe plusieurs méthodes de désinfection, qui vont varier en fonction de la nature du support à désinfecter, de la quantité, du mode d'exploitation (ex. apiculture biologique)... Elles peuvent être classées en 2 grandes catégories, **les méthodes physiques** et **les méthodes chimiques**.

Passons en revue les différentes méthodes physiques :

⇒ **La chaleur sèche (brûlage au chalumeau)**

- Pour le bois et le métal uniquement
- Insister avec la flamme sur les endroits peu accessibles (rainures, angles, crémaillère...) jusqu'à obtention d'une couleur de pain grillé
- Peu onéreux, mais chronophage
- Attention de garder de quoi éteindre un départ de feu, et ne pas porter des matières synthétiques facilement inflammables.

⇒ **La chaleur humide, par l'eau en ébullition**

- Pour le petit matériel et les vêtements
- Faire bouillir 20 à 30 mn pour une action efficace
- Attention à suivre les instructions de nettoyage du fabricant pour les vêtements, parfois trop fragiles pour résister à ce traitement
- Se réalise généralement avec de l'eau additionnée de cristaux de soude.

⇒ **Les rayons ionisants (rayons gamma du Cobalt 60)**

- Efficace pour tous les matériaux : bois, plastique, cadres, cires,

métaux...

- Proposé par 4 sites en France, sur devis
- Destiné à des groupements d'apiculteurs ou de grosses exploitations apicoles en raison du transport.

⇒ **Le trempage à chaud dans de la cire microcristalline**

- Pour le bois et le métal
- Agit aussi comme traitement pour le bois
- Trempage de 15 mn dans de la cire de type alimentaire à ébullition (130°C)
- Conseillé plutôt pour des exploitations de taille moyenne à grande car le coût d'investissement est important.

Quant aux méthodes chimiques, les 2 principales sont les suivantes :

⇒ **L'eau de javel**

- Pour tous les matériaux
- Attention avec les métaux car elle est corrosive pour la plupart d'entre eux (sauf l'inox)
- A n'utiliser qu'à froid sur des supports propres, pour un meilleur pouvoir de désinfection et pour éviter des vapeurs dangereuses à inhaler
- Tremper le matériel dans l'eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif (c.a.) pendant 30 mn, soit un volume de javel grand public (2,6 % c.a.) pour 4 volumes d'eau
- Bien penser au rinçage ensuite
- Cette solution ne se conserve que 2-3 mois.



⇒ **La soude caustique**

Pour tous les matériaux

- ◆ Trempage à chaud : attention à la déformation des plastiques, ainsi qu'aux métaux (à l'exception de l'inox)
  - Utiliser 10 à 15 g de soude par litre d'eau, ou 250 à 300 ml de lessive à 30 % pour 9 litres d'eau, pendant 8 à 10 mn.
  - Effet nettoyant (pas de grattages nécessaires) et décapant (pour les peintures notamment)
  
- ◆ Trempage à froid : 40 g de paillettes de soude par litre d'eau ou 1 litre de lessive à 30 % pour 9 litres d'eau
  - Dans tous les cas, la manipulation de ce produit est dangereuse, il **faut se protéger de gants, lunettes et masque**.
  - On commence par verser l'eau, puis la soude ;
  - Tout le matériel doit être bien immergé dans une cuve.
  - Cette méthode est surtout utilisée pour les exploitations moyennes et grandes.

Il existe également des méthodes à action limitée :

- ⇒ **L'acide acétique** (pour lutter contre les spores de *Noséma* et les teignes)
- ⇒ **Le dioxyde de soufre** (également contre les teignes).

En **apiculture biologique**, il est permis d'utiliser la chaleur sèche, la cire microcristalline, le dioxyde de soufre et la soude (depuis l'année dernière seulement).

Blandine Barrière

Sources : guide du TSA de la FNOSAD

## Liste des techniciens sanitaires apicoles

<b>Patrice LHULLIER</b>	Sainte Marthe	0610578880	f5ike@hotmail.com
<b>Philippe PICARD</b>	Venon	0610925919	philippe.picard-venon@wanadoo.fr
<b>Claude LANGLOIS</b>	Franqueville saint Pierre	0630895823	langloiscaude@hotmail.fr
<b>Etienne MINOT</b>	L'Habit	0608518105	e2m.technologies@wanadoo.fr
<b>Claude PLATEL</b>	Lieurey	0232446464	claude.platel494@orange.fr
<b>Jean BIRRE</b>	SAINT JUST	0682586685	jean.bire@wanadoo.fr
<b>Blandine BARRIERE</b>	GOUPIL OTHON	0681031348	blandine.barriere@neuf.fr
<b>Philippe FIQUET</b>	ORMES	0687321360	fiquetphilippe@wanadoo.fr
<b>Yves BOTTOIS</b>	PONT AUDEMER	0695333649	yvesbottois@hotmail.com
<b>Laure BENARD</b>	LE NEUBOURG	0626977658	laure.benard@gds27.fr
<b>Philippe BOURCIER</b>	ORMES	0606460023	p_bourcier@orange.fr

## Composition du bureau de la section apicole du GDS

<b>Philippe PICARD</b> 27110 VENON	06 10 92 59 19	philippe.picard-venon@wanadoo.fr
<b>Jean-Pierre BOUCHER</b> 27110 Berengeville la campagne	02 32 34 32 76	zab.boucher@yahoo.fr
<b>Claude PLATEL</b> 27560 Lieurey	02 32 42 64 64	claude.platel494@orange.fr
<b>Jean BIRRE</b> 2750 Saint Just	06 82 58 66 85	jean.birre@wanadoo.fr
<b>Philippe FIQUET</b> 27190 ORMES	02 32 35 48 56	fiquetphilippe@wanadoo.fr
<b>Marcel MAUGER</b> 27400 Surville	02 32 50 51 44	mauger.marcel@orange.fr
<b>Claude LANGLOIS</b> 76520 Franqueville Saint Pierre	02 35 80 10 66	langloisclaude@hotmail.fr
<b>Gerard GRENIER</b> 27400 Heudebouville	02 77 16 19 84	grenier.g@hotmail.fr
<b>Florent MAUGEAIS</b> 27330 Mesnil en Ouche	06 89 19 64 94	lesruchersdenormandie@gmail.com
<b>Blandine BARRIERE</b> 27170 Goupil-Othon	06 81 03 13 48	blandine.barriere@neuf.fr
<b>Patrice LHUILLIER</b> 27190 Sainte-Marthe	06 10 57 88 80	f5ike@hotmail.com
<b>Nicolas BRUMEAU</b> 27700 Tosny	06 15 61 81 17	

## LE SANITAIRE : UNE PRIORITÉ

La section apicole du GDS : des apiculteurs au service de la santé des abeilles

- ◆ Informations, conseils, formations
- ◆ Surveillance des maladies
- ◆ Prévention ; traitements anti-varroas

Avec le soutien du Conseil Départemental



### DÉCLAREZ VOS RUCHES

- ◆ Une obligation annuelle pour tout apiculteur dès la première colonie d'abeille détenue
- ◆ Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre
- ◆ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation,
- ◆ Sur : [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

**Informez les apiculteurs, mobilisez des aides européennes,  
surveillez les populations**

## LE COIN DES ANNONCES

☞ Vends essaims près à hiverner, sur 6 cadres dadant, race Buckfast. Tarif : 180 €, dégressif selon quantité  
Contacter Les ruchers de Normandie : 06.89.19.64.94

☞ Vend un extracteur en inox électrique, un défigeur et des accessoires.  
Contacter M. Caille entre 12h et 13h30 ou après 19h au  
02.32.45.08.53 ou 06.24.69.48.12

☞ Pour des conseils relatifs aux achats de matériel et d'abeilles, vous pouvez également contacter le  
**Syndicat d'Apiculture Eurois via son site SA27.org**

☞ L'établissement Brumeau apiculture propose des promotions sur des sirops et du matériel du 11 au 14 mars 2020  
Contact : 02.32.64.14.95

**Pour déposer une annonce, contactez  
directement le GDS :**

***accueil@gds27.fr***  
***02.32.23.86.86***



## PROGRAMME DE LA JOURNEE DE PRINTEMPS DU 28 MARS 2020

- ◆ **9h - 9h30**      **Accueil des participants**
  - ◆ **9h30– 10h00**      **Bilan d'activité de la section apicole** du GDS par Philippe Picard, représentant de la section, et Julie Renoux, vétérinaire du PSE
  - ◆ **10h00-10h30**      **Présentation des comptes** de la section par Philippe Fiquet, trésorier de la section
- Election des représentants de la section**
- ◆ **10h30-10h45**      **Bilan de la lutte contre le frelon asiatique**, par Julie Renoux et Léa Flores, en charge de la lutte au GDS de l'Eure.
  - ◆ **10h45-12h00**      **Sélectivité des pièges contre le frelon asiatique : résultats de l'étude menée dans l'Eure**, par Mme Morin, Responsable du pôle patrimoine naturel au Département de l'Eure, M. Dardenne, entomologiste et Dr Renoux. Echanges avec la salle.
  - ◆ **12h-14h30**      **Apéritif puis repas** convivial sur place (facultatif)
  - ◆ **14h30– 15h45**      **Biosécurité en apiculture**, par Dr Lemoine, vétérinaire SNGTV. Echanges avec la salle.

**Merci de nous retourner le coupon réponse joint  
avant le 20 mars 2020**

***DISTRIBUTION DES PRODUITS DE TRAITEMENT VARROA***

***LE 28 MARS 2020 DE 13H À 16H30***



## Section Apicole



2, Voie de la Garenne 27930 Guichainville

Adresse postale : CS 30556 27005 EVREUX Cedex

☎ : 02.32.23.86.86 - 📠 : 02.32.28.09.41

✉ : [accueil@gds27.fr](mailto:accueil@gds27.fr)

Éditeur GDS de l'Eure  
N° ISSN : 2556-6776